

REGLES SPECIFIQUES

ENDURANCE SSV

Ce règlement complète ou modifie le règlement standard SSV

DEFINITION

Une compétition d'endurance SSV se déroule sur un circuit temporaire ou un circuit conforme aux règles techniques et de sécurité des Circuits Tout-Terrain, **de type IIIB, IIIC, IIID et IIIE.**

Une course de SSV est ouverte aux T3 FFSA, T3 FIA et SSV 2 et 4 roues motrices.

Il peut être organisé des courses "TROPHY SSV" par manches ou des courses "ENDURANCE SSV".
Les courses ENDURANCE SSV seront au minimum d'une durée de 3 heures avec mise en parc fermé si elles se déroulent sur plusieurs manches avec un seul classement final.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

Voir règlement standard SSV et règlement particulier

La date de clôture des engagements est fixée à 10 jours avant le début de la compétition.

3.1.10. NOMBRE D'ENGAGES

Le nombre maximum d'engagés est fixé à 50 voitures.

3.2. EQUIPAGES

Les équipages pourront compter 2, 3 ou 4 pilotes (voir règlement particulier).

Les coéquipiers sont éventuellement autorisés (voir règlement particulier).

Des suppléants pourront être désignés pour remplacer les concurrents forfaits.

3.2.9. TEMPS DE CONDUITE (POUR L'ENDURANCE)

Le pilote devra s'arrêter à son stand pour effectuer le changement de pilote (si plusieurs pilotes).

La gestion des temps de conduite est sous l'entière responsabilité du concurrent

3.3. NUMEROS DE COURSE

Les numéros doivent être conformes à l'article 9 de la réglementation technique SSV.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Voir règlement standard SSV

4.2.3. RAVITAILLEMENT

Dans les courses d'endurance SSV, il est obligatoire d'effectuer au moins UN ravitaillement par tranche de 1h30 de course.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Selon règlement particulier

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION DU CIRCUIT D'ENDURANCE

Le tracé du circuit doit répondre aux règles techniques et de sécurité des Circuits Tout-terrain, ***de type IIIB, IIIC, IIID et IIIE.***

Sous réserve des articles sur la sécurité et les protections, la composition, le relief et le tracé sont libres. Le pourcentage de portions revêtues ne dépassera pas 10 % de la longueur du circuit.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COURSE

Une course d'endurance SSV peut comporter une ou plusieurs manches.

Il convient de distinguer les courses TROPHY SSV et les courses ENDURANCE SSV.

7.1. BRIEFING

Voir règlement standard SSV

7.2. ESSAIS CHRONOMETRES

Une séance d'essais chronométrés d'une durée de 1 heure sera organisée au cours de laquelle tous les pilotes doivent avoir couvert un tour complet minimum.

Un classement sur les meilleurs temps réalisés au cours de cette séance d'essais chronométrés déterminera l'ordre de départ de la première manche.

L'ordre de départ des manches suivantes sera déterminé par le classement de la manche précédente, les équipages n'ayant pas terminé la manche précédente partiront en fin de grille..

7.3. COURSE

7.3.1. DEPART

Grille de départ

La grille de départ sera formée de la façon suivante : 2 voitures sur la première ligne, 2 voitures sur la suivante, 2 sur la troisième, etc. Un intervalle de 6 mètres séparera chaque ligne et un espace permettant de doubler devra être prévu entre les voitures situées de part et d'autre de la grille de départ et ce, pour chaque position sur la grille.

Le choix de la pôle position sera laissé au concurrent ayant réalisé le meilleur temps.

Procédures de départ

A l'heure du départ moins 30 minutes, la sortie des stands sera ouverte et les pilotes, y compris les suppléants, devront quitter les stands pour rejoindre la grille de départ.

A l'heure du départ moins 15 minutes, la sortie des stands sera fermée. Dès la fermeture, un véhicule de Direction de Course partira pour vérifier qu'aucune voiture n'est arrêtée sur le circuit.

S'il reste des places vacantes, les suppléants se mettront en fond de grille (suivant le classement des essais).

Départ

Un véhicule rapide (véhicule pilote) équipé d'une rampe de feux jaunes clignotants, conduit par un pilote licencié FFSA ayant les qualités requises et accompagné d'un Directeur de Course, sera placée devant les voitures en grille.

Le départ sera précédé par la présentation des panneaux :

Moteur– Evacuation de la piste

Sur présentation d'un drapeau vert, les pilotes prendront le départ derrière le véhicule pilote pour effectuer un tour de formation. Les pilotes resteront dans l'ordre de la grille, à une distance régulière (maximum 10 mètres). Un directeur de course dans un véhicule serre-file veillera au respect de cette distance.

A environ 100 mètres de la ligne de départ, les feux du véhicule pilote s'éteindront et sa vitesse sera stabilisée. En vue de la ligne de départ, le véhicule pilote s'écartera et le départ sera donné **arrêté** sur la ligne prévue, au drapeau tricolore ou aux feux.

Un pilote dont la voiture tombe en panne pendant le tour de formation ou qui pour une raison quelconque ne peut respecter la distance des 10 mètres, devra impérativement se garer. Il pourra repartir derrière le véhicule serre-file ou sera dépanné par l'organisation (voir article 12 § 5).

Il est recommandé au V.I.R. d'effectuer le tour de reconnaissance et le premier tour de course.

(V.I.R. : Véhicule Intervention Rapide, son équipage est composé au minimum un pilote licencié FFSA ayant les qualités requises et d'un médecin licencié FFSA).

Départ de la zone des stands

Chaque voiture doit quitter son stand après avoir été remise en marche par le pilote depuis son siège, harnais attachés.

La sortie de la zone des stands ne sera autorisée que sous les directives exclusives du responsable de la sortie de stand. Celui-ci autorisera l'entrée sur le circuit à l'aide de feux (recommandés) ou de tout autre dispositif de signalisation.

7.3.2. ARRIVEE

Le drapeau de fin de compétition sera présenté au premier pilote ayant effectué le plus grand nombre de tours dès le temps réglementaire écoulé, puis à tous les autres pilotes se présentant derrière le premier.

Dès le passage du drapeau de fin de compétition sur le premier pilote, tous les pilotes devront avoir franchi la ligne d'arrivée dans un délai de 15 minutes.

Dans le cas des courses TROPHY SSV comportant plusieurs manches, un équipage n'ayant pas terminé une manche peut être autorisé par le Directeur de Course à participer aux manches suivantes.

En cas de problèmes le nécessitant, une voiture devra être vérifiée par un commissaire technique avant de participer à une manche suivante.

Un pilote n'ayant pas pu franchir la ligne d'arrivée dans une manche se verra attribuer un classement correspondant au nombre de tours et au temps de course réellement effectués et partira en fin de grille de la manche suivante.

Tout concurrent qui passera la ligne d'arrivée plus de 15 minutes après le passage du 1^{er} verra son tour non compté.

Au baissé du drapeau à damiers l'entrée des stands sera fermée.

Dans le cas des courses ENDURANCE SSV, les voitures seront obligatoirement mises en parc fermé entre chaque manche.

Les voitures se trouvant dans les stands à la fin d'une manche seront pénalisées de 5 tours et repartiront des stands pour la manche suivante.

Tout concurrent abandonnant dans une manche ne sera pas classé.

Tout concurrent qui passera la ligne d'arrivée plus de 15 minutes après le passage du 1^{er} ne sera pas classé.

Au baissé du drapeau à damiers, l'entrée des stands sera fermée.

Après l'arrivée de la dernière manche courue, les voitures sont considérées en régime de "parc fermé" et ce, quel que soit l'endroit où elles se trouvent. Pendant cette période il est formellement interdit, sous peine d'exclusion, d'effectuer toute opération sur les voitures.

La Direction de Course et les commissaires techniques veilleront au respect de ce régime de parc fermé.

La fin du régime de parc fermé sera déclarée par le collège des commissaires sportifs une fois le délai de réclamation écoulé après la publication du classement provisoire.

Interruption de la course

Arrêt de la compétition et nouveau départ avant 2 tours

- Arrêt sur zone définie considérée comme parc fermé.
- Grille de départ identique à la grille d'origine.
- Dans tous les cas la course se terminera à l'heure initialement prévue au règlement particulier de la compétition
- Nouveau départ : totalité des points.

Arrêt de la course entre 2 tours et 75 % de la durée réglementaire

- Arrêt sur zone définie considérée comme parc fermé.
 - Si nouveau départ :
 - grille de départ établie suivant le classement au passage précédant l'arrêt de la course,
 - Dans tous les cas la compétition se terminera à l'heure initialement prévue au règlement particulier du meeting
 - Si arrêt définitif : 50 % des points seront attribués.

Arrêt de la course après 75 % de la durée réglementaire

- Arrêt sur une zone définie considérée comme parc fermé.
- Compétition terminée.
- Classement établi au tour précédent l'arrêt de la compétition
- Attribution de la totalité des points.

Modifications de circuit pour circonstances exceptionnelles

Pour des raisons de force majeure, le circuit pourra être modifié sans que les concurrents ne puissent déposer réclamation.

Un panneau DEVIATION sera présenté par le Directeur de Course. Si le Directeur de course le juge nécessaire, un véhicule de sécurité se positionnera devant le premier et prendra la conduite de la course.

Les pilotes devront se regrouper en convoi derrière ce véhicule.

Après un tour de reconnaissance du circuit modifié, le véhicule de sécurité s'écartera et la compétition sera relancée. Ce tour sera comptabilisé dans le classement.

Interventions safety-car sur le circuit

En cas de nécessité la procédure safety-car sera la suivante :

- Entrée en piste du véhicule de sécurité devant la première voiture se présentant.
- Conjointement, drapeau jaune et présentation du panneau SC à chaque poste de commissaires : interdiction de dépasser.
- Les pilotes devront se regrouper en convoi derrière le véhicule de sécurité.
- L'intervention terminée, le véhicule de sécurité s'écarte, un drapeau vert est présenté par la Direction de Course à la hauteur de la ligne de départ sur la première voiture. Le drapeau vert sera présenté à chaque poste de commissaires au fur et à mesure de la progression de la première voiture.

NB : Pendant l'intervention, l'accès aux stands et à la zone de ravitaillement restent ouverts.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS, APPELS

8.1. PENALITES

(voir règlement standard)

ARTICLE 9. CLASSEMENT

9.1. POUR LES COURSES DE TROPHY SSV

Tous les pilotes seront classés en appliquant un barème correspondant au nombre de tours réellement effectués dans chaque manche et au temps de course.

Classement	Points	Classements	Points
1	25	11	10
2	22	12	9
3	20	13	8
4	18	14	7
5	16	15	6
6	15	16	5
7	14	17	4
8	13	18	3
9	12	19	2
10	11	20	1

Le classement final sera établi en cumulant les points de chaque manche.

9.2. POUR LES COURSES D'ENDURANCE SSV

Le classement final sera établi sur le cumul du nombre de tours et temps de course de chaque manche.

Il sera établi

- Un classement par manche
- Un classement final scratch toutes classes confondues
- Un classement final par classe
- Un classement féminin
- Un classement junior (20 ans et moins)
- Un classement coupe de France SSV (selon groupes et classes de la coupe de France SSV)

ARTICLE 10. PRIX-COUPES

Le montant et/ou la nature de prix distribués est laissé à la discrétion des organisateurs.
Si l'organisateur le prévoit, la répartition des prix devra figurer au règlement particulier de la compétition.
Seuls les pilotes/équipages présents lors de la remise des prix seront récompensés.
Aucun Trophée ne sera expédié.